

Comment se faire vacciner ? Rien n'est plus simple !

La vaccination ne prend que quelques minutes, elle est facilement accessible, gratuite et efficace. Les rendez-vous sont disponibles, nombreux, facile à prendre.

• Pour vous, la Ville s'occupe de tout !

Un dispositif spécifique agents, mis en place par le service de médecine préventive, vous permet de bénéficier de la vaccination dans l'un des quatre centres dédiés : l'Hôtel-Dieu (4^e) uniquement pour la 2^e injection, les centres Olympes de Gouges (11^e), Edison (13^e) et Bertheau (13^e). Pour prendre rendez-vous, il suffit d'envoyer un mail à DRH-vaccinationCOVID@paris.fr en indiquant votre nom, numéro de téléphone et numéro de SOI.

• En ligne sur Doctolib

Dans l'un des 26 centres de vaccination parisiens, au vaccinodrome de la porte de Versailles, comme dans les centres proches du domicile des agents hors Paris : doctolib.fr.

Il vous suffit de vous présenter avec votre carte vitale ou un document d'identité et votre numéro de sécurité sociale. De nombreux centres proposent désormais des créneaux sans rendez-vous.

• Par téléphone au 3975, numéro d'information unique de la Ville de Paris (coût d'un appel local).

• Vous pouvez également vous faire vacciner **chez votre médecin, en centres de santé ou chez votre pharmacien.**

Carte des centres de vaccination parisiens : paris.fr

► Un centre de vaccination sur le parvis de l'Hôtel de Ville

Pour favoriser l'accès de tous à la vaccination pendant l'été, le centre de vaccination éphémère sur le parvis de l'Hôtel de Ville vous accueille jusqu'au 20 août. Il est ouvert tout l'été, 7 jours sur 7 avec ou sans rendez-vous :

- de 11 h à 20 h du lundi au jeudi,
- de 11 h à 21 h le vendredi,
- de 13 h à 21 h le samedi et dimanche.

► À savoir : Des médiateurs de lutte anti-covid sont présents cet été sur les différents sites parisiens, notamment sur Paris Plages, pour aider à la prise de rendez-vous.

Il est recommandé pour une personne qui a eu le Covid-19 de se faire vacciner (dose unique) après un délai d'au moins 2 mois après le test positif.

► La vaccination est prise en charge à 100% par l'Assurance maladie.



STOP À LA 4^e VAGUE !

Contre
le Covid-19 :

- je me vaccine
- je me dépiste
- je respecte les gestes de protection



Toutes les infos sur IntraParis et au 3975

Contre le Covid-19, je me vaccine

Tous les plus de 12 ans sont désormais éligibles à la vaccination. Chaque vaccination nous rapproche de la fin de l'épidémie.

À partir de 12 ans, le vaccin :

- Évite les formes graves de la maladie et les hospitalisations,
- Limite fortement les formes symptomatiques de la maladie,
- Limite fortement la transmission du Covid-19.

Pourquoi se vacciner dès cet été ?

Du fait de nouveaux variants, l'épidémie repart. C'est maintenant qu'il faut agir. Attendre pour se faire vacciner, c'est prendre le risque de tomber malade, de développer un Covid long, de contaminer vos proches. Se vacciner dès aujourd'hui, c'est se protéger au mieux.

1. Pour protéger votre santé

Une fois les deux doses administrées, la vaccination permet d'empêcher la grande majorité des cas symptomatiques.

2. Pour protéger les plus vulnérables

Lorsqu'un nombre suffisant de personnes est vacciné, la propagation du virus devient difficile, car il n'y a plus suffisamment de personnes à infecter. Grâce à elle, même ceux qui ne peuvent pas recevoir la vaccination sont protégés.

3. Pour protéger les services de santé

Se faire vacciner contre le Covid-19 permet de soulager les hôpitaux en réduisant le nombre de cas et en évitant les déprogrammations d'autres soins.

4. Pour voyager en toute sécurité

La vaccination avant le voyage vous évite d'être infecté sur place et de rapporter le virus à la maison. Elle permet d'obtenir le « pass sanitaire » qui est demandé en France et dans de nombreux pays.

3 questions au Dr. Véronique Dufour, Pédiatre et experte en vaccinologie (Expert InfoVac France)

1. Le vaccin protège-t-il vraiment de l'infection ?

Aucun vaccin ne confère 100 % de protection à 100 % des vaccinés. Mais les vaccins à ARNm développés contre le Covid-19 sont particulièrement efficaces. Une fois les deux doses administrées, ils permettent d'empêcher près de 95 % des cas symptomatiques. Autrement dit, l'infection est toujours possible dans de rares cas, mais elle sera bénigne et, surtout, le vaccin empêchera les formes graves de la maladie et les décès.

2. Le vaccin empêche-t-il vraiment la transmission ?

Longtemps en suspens, cette question est aujourd'hui mieux cernée : le suivi des dizaines de millions de personnes ayant reçu les deux doses d'un vaccin à ARNm permet désormais d'estimer à 90 % la diminution du risque de transmettre le virus. Si le blocage de l'infection et de la transmission du virus par les vaccins n'est pas infaillible, il est très efficace. Se faire vacciner constitue un geste majeur pour casser les chaînes de transmission, empêcher la circulation du virus et atteindre l'immunité collective. La mutation du SARS-CoV2 en variants différents est ainsi entravée.

3. Les vaccins n'ont-ils pas été développés trop rapidement pour garantir leur sécurité ?

Il a fallu moins d'un an entre la découverte du Covid-19 et le développement des premiers vaccins. Pourtant, la sécurité comme l'efficacité ont été testées dans les règles de l'art des essais cliniques, en trois phases. La différence avec le processus classique est d'avoir fait se chevaucher les différentes étapes. Au lieu d'attendre les résultats finaux de chaque phase avant d'organiser la suivante, les protocoles et le recrutement des trois phases ont été lancés parallèlement.

- La première a observé la toxicité de l'injection sur un petit nombre de patients.
- La deuxième a évalué l'immunologie d'un autre groupe de patients.
- La troisième a testé à grande échelle l'efficacité du vaccin : chez plus de 30 000 personnes pour Moderna avec les Instituts nationaux de la santé américains, chez plus de 40 000 personnes pour le laboratoire Pfizer.

Les effets indésirables des vaccins continuent et continueront d'être surveillés de très près par les autorités sanitaires.

► **Vous suspectez un effet indésirable ? Signalez-le à la pharmacovigilance !**
<https://ansm.sante.fr/documents/reference/declarer-un-effet-indesirable>